

Foire aux questions

Vous trouverez ci-dessous les questions les plus fréquentes concernant la continuité pédagogique organisée durant la fermeture du LfV.

Cette rubrique sera régulièrement actualisée.

***CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**

Quid de la qualité des enseignements pour mes enfants ?

L'AEFE est pleinement consciente de l'inquiétude légitime des parents concernant la continuité pédagogique. Le Service Pédagogique de l'AEFE accompagne les établissements et les enseignants dans la mise en œuvre des enseignements à distance. La première semaine a permis d'installer un nouveau mode de fonctionnement entre les enseignants et les familles et de régler les problèmes logistiques et matériels. Ce dispositif permet d'installer les conditions nécessaires à la poursuite du programme scolaire. Les enseignants sont fortement mobilisés et respectent les recommandations du Service Pédagogique de l'AEFE.

Localement, les équipes d'enseignants sont accompagnées et soutenues par les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les Inspecteurs de l'éducation nationale et leurs conseillers pédagogiques. Les formateurs du second degré de la zone sont en contact régulier avec les enseignants du secondaire et leur apportent le soutien dont ils peuvent avoir besoin. Le Service Pédagogique de l'AEFE maintiendra la mobilisation autant que de besoin pour que la continuité des apprentissages soit assurée et que la progression des élèves soit maintenue. En complément des outils déployés localement par les établissements, le Centre National d'enseignement à distance (CNED) propose une plateforme de cours et d'exercice adaptés au niveau des élèves de la grande section à la terminale. Elle intègre aussi un outil de classe virtuelle qui pourra être choisi par l'établissement.

Comment accompagner mon enfant à la maison ?

Les équipes des établissements sont mobilisées pour vous apporter les informations essentielles à l'organisation du travail de vos enfants. Nous vous invitons à rester en contact avec eux et à bien identifier vos correspondants: professeur des écoles, directeur, professeur principal, CPE... Un planning des activités est transmis régulièrement. Il est votre guide pour l'organisation du travail de vos enfants.

Quelles sont les contraintes qui doivent retenir mon attention ?

L'enseignement à distance nécessite une organisation qui impacte l'ensemble de la vie familiale. Votre organisation dépend :

- du nombre d'enfants à la maison ;
- du niveau d'enseignement de chacun d'eux ;
- de leur degré d'autonomie ;
- des adultes disponibles ;
- du matériel numérique (PC, tablettes et téléphone) et des connexions internet disponibles ;
- des lieux de travail et de détente : chambres, bureau, pièce à vivre (pour les plus petits, des aménagements sont possibles pour pratiquer des activités de motricité, d'arts, de manipulation et de bricolage)...

L'enseignement à distance comprend des temps de travail :

- synchrone : votre enfant travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades (classes virtuelles, visioconférence ou rendez-vous téléphoniques)
- asynchrone : il est seul devant son travail.

Les temps synchrones sont prioritaires dans la planification des activités, car ils ne peuvent pas être différés. Vous devez tenir compte des horaires imposés, en particulier si vous n'êtes pas sur place (décalage horaire). Pour ces rendez-vous, nous vous conseillons de mettre en priorité à disposition de l'enfant concerné le matériel et un lieu de travail adapté. Il doit être dans un environnement propice à la concentration et à l'attention.

En dehors des temps de travail synchrones, l'organisation tiendra compte des préconisations des équipes enseignantes. Si des indications de durée pour les activités vous sont fournies, en tenir compte dans la mesure du possible. La famille organise ces temps en fonction de ses possibilités. Si tout le travail demandé n'a pas été réalisé pour des questions d'organisation familiale, n'hésitez pas à le faire savoir. Des ajustements sont possibles. Il n'est pas question de faire travailler les enfants autant d'heures que dans une journée classique à l'école. On ne dépassera pas 1h en maternelle, 2h en cycle 2 et 3 h en cycle 3 par jour en primaire, toutes activités confondues.

Au-delà de ce temps de travail, ne pas hésiter à ranger les affaires scolaires de votre enfant. Il est important d'alterner régulièrement les activités, en particulier les temps consacrés au travail devant écran avec des temps de lecture, d'écoute (podcast de LV, enregistrement audio des enseignants...), d'exercices physiques, sieste et autres activités de détente. Il n'est pas possible pour un enfant de rester concentré sur de longues périodes. Les temps de pause et de sommeil sont essentiels dans les apprentissages. Penser à avoir des activités en familles, lecture à haute voix, jeux... La vie sociale est limitée à des relations à distances avec les camarades et les enseignants, il est fondamental de garder un lien humain au sein de la cellule familiale.

Cela va-t-il mettre les élèves en retard dans le programme ?

En France, les programmes fixent des objectifs de compétences et de connaissances à acquérir au cours d'un cycle. Il existe une continuité des apprentissages entre les différents cycles de la scolarité. Les enseignants adaptent leurs progressions à la situation pour atteindre les objectifs fixés. Ne pas s'alarmer si votre enfant ne réussit pas. Ne pas insister et passer à autre chose. L'enseignant reprendra l'apprentissage plus tard.

*** AIDE MATÉRIELLE**

Que se passe-t-il lorsque la famille n'a pas suffisamment d'ordinateurs pour que l'élève puisse travailler?

Les familles qui se trouvent dans cette situation doivent se manifester auprès du lycée (à la Direction, à la Vie Scolaire) afin que l'on puisse leur prêter le matériel dont elles ont besoin. A cette date (04/05/20) 50 ordinateurs ont été prêtés.

*** EVALUATION**

Comment les étudiants sont-ils évalués pendant le confinement?

Les enseignants continuent d'évaluer les élèves comme ils le font habituellement avec les moyens à leur disposition. Les notes sont saisies dans PRONOTE. De cette façon, les étudiants peuvent

connaître leur niveau d'apprentissage, ce qui permet également à leurs responsables juridiques de disposer ces informations.

Comment les évaluations sont-elles prises en compte?

Le coefficient des évaluations sera de 0 pour la période d'apprentissage à distance. Par conséquent, les évaluations sont purement formatives et les résultats obtenus ne seront pas inclus dans le calcul de la moyenne. Cependant, il est possible d'évaluer à la fois l'implication et l'assiduité de l'élève durant l'apprentissage à distance.

***EXAMENS OFFICIELS**

Comment les examens officiels seront validés?

Le DNB

Toutes les épreuves de la session de juin 2020 sont annulées.

Le Brevet sera validé par un contrôle continu du niveau d'acquisition des compétences dans les 5 domaines requis, hors période d'apprentissage à distance.

Le dossier scolaire sera noté sur 400 points (80 points par domaine de compétence)

Un tribunal académique décernera les diplômes et évaluera le niveau d'engagement des étudiants lors de l'enseignement à distance.

Le BAC (niveau de Terminale)

Toutes les épreuves de la session de juin 2020 sont annulées.

Le BAC sera validé par un contrôle continu des résultats obtenus tout au long de l'année de Terminale, hors période d'apprentissage à distance.

Les diplômes seront délivrés par un tribunal académique sur la base des points accumulés par les candidats (épreuves anticipées de 1ère, enseignement optionnel étudié tout au long de l'année, contrôle continu)

Le tribunal évaluera le niveau d'engagement des étudiants lors de l'enseignement à distance.

*** ORIENTATION**

Etudes supérieures en France:

ParcourSup

Comment se déroulent les procédures pour l'orientation?

La procédure n'a pas été modifiée par la pandémie.

Les centres de destination français feront des propositions d'admission aux candidats suivant le calendrier initial à partir du 19 mai 2020.

Etudes supérieures en Espagne

Épreuves de compétences spécifiques de l'UNED

Puis-je passer plus de 2 épreuves de compétences spécifiques?

Les étudiants peuvent postuler à un maximum de 6 PCE parmi tout ce qu'offre l'UNED. Pour voir l'offre de sujets, cliquez sur:

https://unedasiss.uned.es/oferta_asignaturas

Avant de choisir un sujet, vous devez vérifier qu'il ai un coefficient de 0.2 dans la carrière qui vous intéresse. Pour voir les coefficients de la communauté valencienne, cliquez sur:

https://www.lfval.net/es/college_lycee/etudes_espagnoles.php

Quelle est la date limite pour ajouter une ou plusieurs PCE à mon accréditation?

La date limite est le 1er juin 2020.

¿Comment demander ce changement de mon accréditation?

Si vous avez déjà payé votre demande d'accréditation, vous devez envoyer un mail à diresp@ent-lfval.net afin que nous puissions le communiquer à notre responsable UNED. Une fois le changement effectué, une confirmation vous sera envoyée afin que vous puissiez payer la différence.

Si je n'ai pas obtenu une bonne note en «philosophie», puis-je postuler au PCE pour "historia de la filosofía"?

Oui, mais regardez d'abord le guide didactique du coordinateur:

https://unedasiss.uned.es/oferta_asignaturas

Où puis-je trouver les programmes et des modèles d'examen pour chaque matière?

https://unedasiss.uned.es/oferta_asignaturas

¿Le contenu des programmes sur lesquels peuvent se porter les examens seront ils aménagés?

Non, mais il y aura plus d'options dans les modèles d'examen (voir le mail reçu le 8 avril).

Les cours de dessin technique vont ils continuer?

Oui, il reste 10 heures. Les étudiants auront des cours le vendredi de 15h00 à 17h00, le professeur confirmera les jours exacts jusqu'à la fin juin.

Reconnaissance des matières du baccalauréat par les universités publiques Espagnoles (pour augmenter les notes d'admission jusqu'à un maximum de 4 points)

Les matières du baccalauréat seront-elles reconnues pour augmenter la note d'admission d'un maximum de 4 points?

Oui, dans les communautés autonomes avec une flèche bleue (voir la carte). Pour plus d'informations sur les critères d'admission à l'université, cliquez sur:

<https://accesoextranjeros.uned.es/informacionUniversidad>



Application d'une formule de conversion de la note finale du baccalauréat

Cette année, pour accéder à l'université espagnole, une formule de conversion sera-t-elle appliquée sur la note du baccalauréat /10?

Comme chaque année, des négociations politiques ont lieu entre l'ambassade de France à Madrid et le ministère compétent. Le directeur a annoncé le 29 avril que la formule de conversion qui sera appliquée cette année sera la même que celle de l'année dernière.

Préinscription à l'université publique espagnole

Que dois-je faire pour me préinscrire dans les universités espagnoles?

Dans la Communauté valencienne, la préinscription se réalise à travers la plate-forme de la Generalitat Valenciana et englobe les 5 universités publiques. Pour plus d'informations https://www.lfval.net/es/college_lycee/etudes_espagnoles.php

Le document est intitulé "Comment se pré-inscrire dans la communauté valencienne?" / "¿Cómo hacer la preinscripción universitaria en la comunidad valenciana?"

C'est la présentation de l'année dernière. Elle sera mise à jour tout au long du mois de juin et nous l'enverrons aux familles qui ont des enfants en terminale.

Quel sont les délais de préinscription dans les universités publiques de la Communauté de Valence?

Les préinscriptions doivent être réalisées entre le 1/07/2020 et le 22/07/2020.

Quand pourrais je réaliser ma préinscription universitaire?

La préinscription dans les universités publiques pourra être réalisée dès que vous serez en possession des résultats dans l'accréditation UNEDasiss.

Demande de bourse pour suivre des études supérieures en Espagne

Quelles bourses existent pour des études supérieures?

<http://www.educacionyfp.gob.es/servicios-al-ciudadano/catalogo/estudiantes/becas-ayuda.html>

J'ai d'autres questions sur les études en Espagne, qui pourrait me guider?

La directrice des études espagnoles, Manuela Guevara peut vous aider: diresp@ent-lfval.net

Quand et comment auront lieu les conseils de classe?

À la mi-mai, le calendrier du conseil de classe sera communiqué.

Les conseils de classe peuvent se tenir au lycée ou par visioconférence en fonction des mesures de déconfinement.

Quand devons-nous indiquer notre choix d'options pour l'année académique 2020-2021?

- Fiche d'orientation

Le lycée a développé une procédure de fiche d'orientation en ligne via PRONOTE.

Les responsables légaux recevront des informations concernant les délais pour compléter les dossiers.

Les responsables légaux recevront une circulaire contenant des instructions pour remplir le formulaire en ligne.

Le choix des options aura sa propre interface.

- Ré- inscription

Le service de renouvellement des inscriptions utilisera la fiche d'orientation validée par le conseil de classe pour enregistrer les souhaits de renouvellement des inscriptions.

Les responsables légaux valideront un dossier de renouvellement d'inscription en ligne.

*** ASPECTS FINANCIERS**

Des réductions vont-elles être accordées sur les frais de scolarité ?

Les frais d'écolage sont décidés par le Directeur de l'AEFE.

Le Lycée ne peut pas appliquer une réduction générale des frais de scolarité sans autorisation de l'AEFE.

Une attention particulière est apportée aux familles rencontrant des difficultés financières à la suite de la crise du COVID 19. Des facilités de paiement peuvent être accordées au cas par cas sur présentation de justificatifs.

Je rencontre des difficultés financières. Qui contacter?

Nous vous invitons à contacter le service financier par courriel à l'adresse suivante:

suivifacturesparents@ent-lfval.net

Nous n'assurons pas de permanence téléphonique.

Les voyages annulés seront-ils remboursés ?

Oui, le service financier a déjà procédé aux remboursements qui ont été déduits des frais de scolarité du mois d'avril.

Le service de restauration sera-il facturé pendant la fermeture du lycée ?

Non, les frais de restauration ont été suspendus.

Les frais d'examen du baccalauréat et du brevet seront-ils remboursés?

Nous sommes dans l'attente des instructions du service des examens de l'Ambassade de France en Espagne.

Je souhaite désinscrire mon enfant. Que dois-je payer?

La demande de désinscription est à transmettre au Lycée qui vous enverra un formulaire à compléter. Les frais de scolarité du mois de la désinscription seront dus dans leur totalité.

Je ne peux pas payer les frais de scolarité en espèces ou par chèque. Que proposez-vous?

Le Lycée peut effectuer un prélèvement sur votre compte bancaire. Vous pouvez également payer par virement bancaire ou bientôt par carte bancaire sur le site du Lycée. Le service financier proposera, en mai, sur le site internet du LFV un système de paiement en ligne.

Pour tout autre demande portant sur le mode de paiement, merci de contacter le service financier à l'adresse suivante : suivifaturesparents@ent-lfval.net